

Nicolas SAVARY  
13 rue de la Victoire  
64 110 Jurançon  
Pour l'association Pau à Vélo

Jurançon le 26 juin 2019

A l'attention de ;

Monsieur Michel BERNOS, maire de Jurançon

Monsieur Francis TISNE adjoint en charge de la politique des travaux publics  
des bâtiments, de la voirie et de la sécurité des ERP

**Objet :** Observations et recommandations, aménagements en cours et à venir : Avenue de Gelos,  
D802, Zone 30 du cœur de ville

Messieurs,

Je vous envoie ce courrier pour vous faire part des observations et recommandations de l'association Pau à Vélo concernant les travaux récents, en cours et à venir sur la commune de Jurançon. Ces recommandations ont pour objectif d'apaiser la circulation dans notre commune et de la rendre plus accessibles aux modes de déplacement actifs (marche, vélo, ...).

**D802, portion de la rocade entre l'Avenue Henri IV et le sens giratoire du Pont d'Oly:**

Cette portion a été l'objet de travaux très importants et le revêtement a été totalement rénové très récemment sans y intégrer d'aménagement cyclable, en violation de l'article L228-2 du code de l'Environnement (loi LAURE), alors même que ces aménagements existent sur l'Avenue Henri IV. Ils sont donc interrompus brutalement à l'intersection de la D802, sans qu'aucun cheminement alternatif ne soit possible.



Pouvez-vous nous indiquer s'il est prévu des aménagements cyclable et piétons a posteriori sur cette portion de route ?

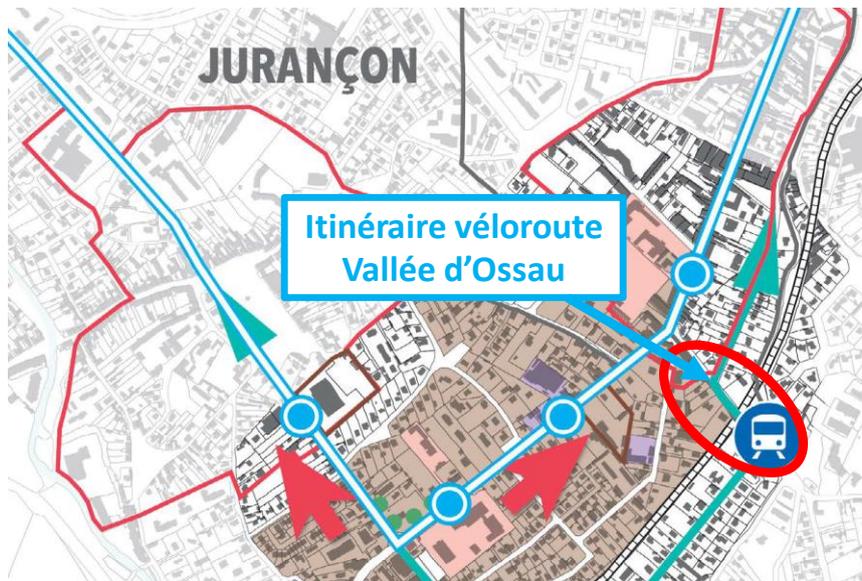
### Avenue de Gelos, trottoir côté Jurançon :

Nous avons constaté récemment plusieurs phases de travaux sur cette portion de route, axe privilégié de déplacements entre les bourgs de Jurançon et de Gelos. Il apparait cependant que les trottoirs et la voirie semblent refaits à l'identique, c'est-à-dire en absence totale d'aménagements pour les cyclistes, alors même que la largeur de la voirie le permet, et là encore en violation de la « loi LAURE ».

Ceci est d'autant plus décevant que cet itinéraire a vocation à devenir une portion de la véloroute de la vallée d'Ossau, entre la rue de Guindalos et l'Avenue de la Concorde. Cette phase de travaux aurait été une bonne occasion de progresser dans la réalisation de cette véloroute.



*Etat des travaux Avenue de Gelos le 24/25 juin 2019*



*Extrait du PLUi 2019, §3.2.3, p46*

Vous trouverez sur la figure ci-dessous un exemple d'aménagement implanté sur la largeur disponible dans cette rue qui permettrait de sécuriser les déplacements actifs sur cet axe.

Merci de nous indiquer si de tels aménagements sont prévus, afin de mettre ces récents travaux en conformité avec les lois en vigueur ?



*Proposition d'aménagements sur l'Avenue de Gelos*

### **Cœur de ville en zone 30 :**

Pour ces aménagements annoncés dans le dernier bulletin municipal, et qui ne sont pas encore réalisés, nous vous invitons à nous consulter pour que nous puissions trouver ensemble la meilleure façon d'atteindre vos objectifs d'un « espace plus libre et serein » au cœur de Jurançon.

En effet, la zone 30, si elle a certains avantages, ne suffit à elle seule à apaiser la circulation automobile. La rue Massenet en est le parfait exemple. En effet, au-delà d'un certain trafic automobile, la zone 30 est sans effet. Il est donc primordial :

- De limiter le trafic dans cette zone par une révision du plan de circulation
- De limiter la vitesse dans cette zone par des aménagements spécifiques ciblés

Nous nous tenons à votre disposition pour participer à des réunions de travail, intégrant vos contraintes et vos objectifs afin d'optimiser l'efficacité des investissements que vous prévoyez de faire dans le cœur de ville.

Cordialement  
Nicolas SAVARY  
pour Pau à Vélo